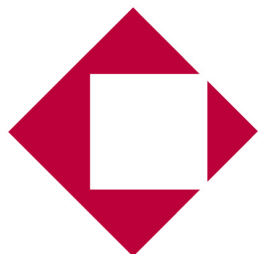


Rejoignez-nous!

FONDATION



DU PATRIMOINE

Délégation régionale de Lorraine



© FdP- Lorraine

62, rue de Metz
54000 NANCY

Tél./Fax : 03.83.46.86.35

e-mail : delegation-lorraine@fondation-patrimoine.com

www.fondation-patrimoine.com

FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

Organisation

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

Moyens d'action

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le **Label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il permet à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La **souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Membres fondateurs

- ♦ AXA
- ♦ Bellon S.A. (Sodexho-Alliance)
- ♦ Crédit Agricole S.A.
- ♦ Danone
- ♦ Devanlay
- ♦ Parcs et Jardins de France
- ♦ Fondation EDF
- ♦ Indreco
- ♦ Fédération Française du Bâtiment
- ♦ L'Oréal
- ♦ Michelin
- ♦ Shell France
- ♦ Vivendi
- ♦ Fimalac

FONDATION



DU PATRIMOINE

Préservons aujourd'hui l'avenir



© FdP-Lorraine

RESTAURATION DE L'ABBAYE D'AUTREY (VOSGES)



© FdP- Lorraine

Située dans la commune d'Autrey, l'Abbaye a été construite au XII^{ème} siècle. Elle fut jadis la propriété du Diocèse de Saint-Dié puis, rachetée par l'État en 1860 et 1931, elle servit de petit séminaire diocésain jusqu'en 1973.

Depuis 1982, elle fut confiée à la Communauté catholique des Béatitudes, forte d'une trentaine de membres résidents, religieux et laïcs confondus.

En 1988, le bâtiment a renoué avec sa vocation de lieu d'enseignement puisqu'une école, le Cours Agnès de Langeac, y a ouvert ses portes, permettant à une quarantaine d'adolescents d'y vivre une vie fraternelle et spirituelle épanouie, tout en recevant une formation les préparant au baccalauréat littéraire.

Depuis 1996, l'Association Abbaye Notre Dame d'Autrey a pris en charge, avec l'accord du propriétaire et l'occupant (la Communauté

des Béatitudes), le souci d'entretenir, de restaurer et de réhabiliter le patrimoine architectural.

Ce site de plus de 6 hectares et ses bâtiments comptent parmi les plus beaux fleurons du Patrimoine historique vosgien.

Très prisé des amateurs et connaisseurs de vieilles pierres, ce n'est qu'assez récemment que le site a été mieux mis en valeur pour permettre à un plus large public d'y passer un agréable moment de paix et de rencontre avec l'histoire, ou même pour ceux qui le désirent, avec Dieu.

Dans cette perspective de développement, un ambitieux projet de travaux d'urgence et de réhabilitation sur l'église abbatiale a été mis en place.

Avec votre soutien, nous espérons redonner toute son âme à cet édifice qui a traversé les âges.

La Fondation du Patrimoine s'associe à la restauration de l'Abbaye d'Autrey, en mobilisant le mécénat de particuliers et d'entreprises par la présente souscription.



Apportez votre soutien à la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde de ces édifices.



BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour aider à la restauration et à la réhabilitation de l'abbaye d'Autrey (Chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine-Abbaye d'Autrey ») et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune ou du département concernés, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de.....euros et je bénéficie d'une économie d'impôt.

Pour les particuliers, votre don est déductible :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.
Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt

- OU de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 € exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.
Exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre :

De l'impôt sur le revenu

De l'impôt sur les sociétés

NOM OU SOCIÉTÉ.....

ADRESSE.....

CP..... VILLE.....

Coupon réponse à renvoyer à : Fondation du Patrimoine

Délégation Régionale Lorraine

62 rue de Metz—54000 NANCY—Tel/Fax : 03.83.46.86.35

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 30 et suivants de la loi du 6 janvier 1978, modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.
La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.
La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les Sociétés et à 5% agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune.